Soixantième année. - N ° 222 A Jeudi 19 novembre 2026

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1147

972 – MARTINIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE FORT-DE-FRANCE

Ventes et cessions

348 444 050 RCS Fort de France.
SOCIETE DE PRODUCTION ET DE DEVELOPPEMENT DE LA CARAIBE.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Sigle : PROCADE.
Capital : 417252.96 EUR.
Adresse : Quartier Palmiste, 97232 Le Lamentin.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : SOCIÉTÉ ABSORBANTE SOCIÉTÉ DE PRODUCTION ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA CARAÏBE (PROCADE) société à responsabilité limitée au capital de 417.252,96 euros siège social : Quartier Palmiste, 97232 Le Lamentin 348 444 050 RCS. Fort-de-France SOCIÉTÉ ABSORBÉE SOCIÉTÉ ANTILLAISE DE MIROITERIE (S.A.M.I. R.), société par actions simplifiée au capital de 836.000 euros siège social : Quartier Palmiste, 97232 Le Lamentin 322 359 456 RCS. Fort-de-France AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION 1. Évaluation de l'actif et du passif de la société S.A.M.I.R, dont la transmission à la société PROCADE est prévue : Actif : 6.112.208 euros Passif : 5.761.473 euros 2. PROCADE détenant 100% de S.A.M.I.R., il ne sera procédé à aucun échange de titres ni augmentation de capital. Les apports effectués par S.A.M.I.R. n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions émises par PROCADE il n'a pas été établi de rapport d'échange. 3. Montant prévu de la prime de fusion : 0 euros (fusion simplifiée sans augmentation de capital). 4. Le projet de traité de fusion a été signé le 20 octobre 2026 et déposé, pour chaque société concernée, au greffe du tribunal de commerce de Fort-de-France le 5 novembre 2026..